

À REMPLIR PAR LE DEMANDEUR

DEMANDEUR

Nom

Prénom

N° Logeo

ENTREPRISE

Nom

CADRE RÉSERVÉ AU CIL

Date de réception :

Dossier n° :

DOSSIER SUIVI PAR

resideo (cil)



Prêt PASS-TRAVAUX[®]

**Pour un meilleur traitement,
merci de compléter ce document**

- avec une écriture lisible et en majuscules
- en remplissant toutes les rubriques qui concernent votre situation
- en fournissant des photocopies de qualité

Resideo Cil

Pôle Aides à la personne

Paris Nord II - BP 65076

85, avenue des Nations

95973 Roissy CDG cedex

tél 01 48 63 22 24

fax 01 48 63 09 60

www.resideocil.com

	EMPRUNTEUR	CO-EMPRUNTEUR
VOTRE ÉTAT CIVIL	<input type="radio"/> M. <input type="radio"/> Mme <input type="radio"/> Mlle _____ Nom et prénom* _____ Nom de naissance* _____ Date de naissance* _____ Lieu et département de naissance* _____ Situation familiale <input type="radio"/> marié(e) depuis le : _____ <input type="radio"/> célibataire <input type="radio"/> union libre <input type="radio"/> séparé(e) <input type="radio"/> pacsé(e) <input type="radio"/> divorcé(e) <input type="radio"/> veuf(ve)	<input type="radio"/> M. <input type="radio"/> Mme <input type="radio"/> Mlle _____ Nom et prénom* _____ Nom de naissance* _____ Date de naissance* _____ Lieu et département de naissance* _____ Situation familiale <input type="radio"/> marié(e) depuis le : _____ <input type="radio"/> célibataire <input type="radio"/> union libre <input type="radio"/> séparé(e) <input type="radio"/> pacsé(e) <input type="radio"/> divorcé(e) <input type="radio"/> veuf(ve)
Nombre d'enfant(s) à charge et leur âge _____ Autre(s) personne(s) à charge (lien de parenté) _____	_____ _____	_____ _____
VOS COORDONNÉES	Adresse _____ _____ _____ code postal _____ ville _____ Téléphone domicile et/ou portable _____ Téléphone professionnel _____ Fax professionnel _____ E-mail _____	_____ _____ _____ code postal _____ ville _____ _____ _____ _____ _____ _____
VOTRE SITUATION PROFESSIONNELLE	Vous êtes <input type="radio"/> salarié(e) en CDI <input type="radio"/> en CDD <input type="radio"/> intérimaire <input type="radio"/> retraité(e) depuis moins de 5 ans du secteur privé	<input type="radio"/> salarié(e) en CDI <input type="radio"/> en CDD <input type="radio"/> intérimaire <input type="radio"/> stagiaire <input type="radio"/> étudiant <input type="radio"/> fonctionnaire <input type="radio"/> travailleur indépendant <input type="radio"/> demandeur d'emploi <input type="radio"/> RMI <input type="radio"/> indemnisé <input type="radio"/> non indemnisé <input type="radio"/> sans activité <input type="radio"/> retraité(e) <input type="radio"/> en congé parental <input type="radio"/> invalide
Nom de l'entreprise qui vous emploie _____ Date d'entrée dans l'entreprise _____ Profession _____ Adresse de votre lieu de travail _____ _____ code postal _____ ville _____ Si vous êtes retraité date de cessation d'activité _____ nom du dernier employeur _____ _____	_____ _____ _____ code postal _____ ville _____ date de cessation d'activité _____ nom du dernier employeur _____ _____	
LES RESSOURCES MENSUELLES	Salaire mensuel net _____ € sur _____ mois Autre(s) revenu(s) (pension, retraite, ...) _____ Allocations familiales (hors APL et AL) _____ Pension alimentaire reçue _____ Pension alimentaire versée _____	_____ € sur _____ mois _____ _____ _____ _____
VOTRE IMPOSITION	Année n-2 (soit en 2007, année 2005) reporter le chiffre qui se trouve en face de la ligne «Revenu imposable» _____	_____

Pièces à joindre pour l'emprunteur et le co-emprunteur

Merci de fournir des photocopies de qualité et lisibles pour faciliter l'instruction de votre demande de prêt

-) Copie recto verso de la carte d'identité ou de la carte de séjour en cours de validité de l'emprunteur et du co-emprunteur
-) Relevé d'identité bancaire
-) Questionnaire(s) d'assurance ci-joint si souscription

Pièces concernant vos ressources et celles du co-emprunteur

-) Copie du dernier bulletin de salaire
-) Avis d'imposition de l'année N-2 (soit en 2007, année 2005)
-) Notifications des allocations familiales
-) Dernier relevé mensuel de vos comptes bancaires
-) Si vous êtes retraité, justificatif des revenus des trois derniers mois et dernier bulletin de salaire
-) Si vous êtes intérimaire, copie du contrat de mission en cours et de l'attestation Assedic des 12 derniers mois émise par votre agence d'intérim

Pièces relatives à votre projet

-) Si vous êtes locataire, copie de la dernière quittance de loyer et du contrat de bail
-) Si vous êtes propriétaire, copie de l'attestation de propriété ou du dernier avis d'imposition sur la taxe foncière
-) Devis des travaux datant de moins de 3 mois réalisés par une entreprise
-) Attestation d'adhésion à l'association Castor, si vous réalisez vous-même les travaux
-) Pour les travaux réalisés dans le neuf, copie de la déclaration d'achèvement des travaux ou justificatif de la remise des clés

Pièces relatives au financement de votre projet

-) Copie des offres de prêts liés au projet
-) Justificatifs d'apport personnel : justificatifs bancaires, attestations de don parental, relevé de compte d'épargne...

Certaines des réponses au présent dossier sont obligatoires, la non-réponse pouvant entraîner le refus de l'aide demandée. Les informations recueillies ne seront utilisées et ne feront l'objet de communication extérieure que pour les seules nécessités de la gestion ou pour satisfaire aux obligations légales ou réglementaires, et seront notamment transmises à l'UESL et à l'ANPEEC. Elles pourront donner lieu à l'exercice du droit d'accès dans les conditions prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Informations pratiques pour une demande de prêt

Vous avez entre les mains un dossier de demande de prêt PASS-TRAVAUX®. Nous l'avons élaboré avec le plus grand soin pour vous faciliter son utilisation. Nous souhaitons que l'obtention du prêt PASS-TRAVAUX® vous permette de réaliser les travaux que vous envisagez dans les meilleures conditions. Vous trouverez ci-dessous les informations nécessaires à une meilleure compréhension du prêt PASS-TRAVAUX® et des conditions pour son obtention.

Remplissez ce dossier de façon lisible et renvoyez-le nous accompagné des pièces correspondantes à votre situation (consultez le dossier pour avoir la liste) ainsi que les devis de travaux. Ces documents sont nécessaires pour vérifier que vous remplissez bien les conditions pour bénéficier du prêt PASS-TRAVAUX®. A partir de ces documents, nous pourrions instruire rapidement votre demande de prêt.

En cas d'accord, nous vous enverrons une offre de prêt. Vous nous indiquerez votre acceptation de l'offre en nous la signant et la renvoyant simplement.

) Qui peut bénéficier du prêt PASS-TRAVAUX® ?

Vous devez être **salarié du secteur privé** non agricole, **quel que soit votre contrat** : CDI, CDD, intérimaire etc. quelque soit la taille de votre entreprise, ou **retraité de moins de 5 ans** du même secteur.

) À quel moment peut-on demander un prêt PASS-TRAVAUX® ?

Avant le début des travaux ou durant les travaux, vous pouvez constituer votre demande pour bénéficier d'un prêt PASS-TRAVAUX®. En effet, des devis de travaux nous suffisent pour instruire votre dossier de demande. Après la fin des travaux, vous pouvez encore faire appel au prêt PASS-TRAVAUX® avec des factures datant de moins de 3 mois.

) Quels sont les travaux finançables ?

Les travaux doivent être réalisés par une entreprise. Ils doivent **concerner votre résidence principale actuelle** ou une résidence secondaire si elle est occupée au titre de la retraite dans un délai de cinq ans.

La plupart des travaux sont finançables, voici quelques exemples de travaux qui sont couverts par le prêt PASS-TRAVAUX® :

- Décoration : peinture sol ou mur, papiers peints, carrelage, parquet, etc.
- Mise aux normes électriques
- Amélioration : chauffage, changement de fenêtre, suppression ou création de cloisons, etc.
- Sécurité : digicode, interphone, porte blindée, installation d'alarme, etc.
- Travaux collectifs : ravalement, ascenseur, etc.

N'hésitez pas à nous consulter pour savoir si vos projets sont éligibles au prêt PASS-TRAVAUX®.

) Peut-on financer l'achat de matériaux ?

dans la limite d'un tiers du coût total de l'opération lorsque les travaux sont réalisés par une entreprise. en totalité (dans la limite des 8000 € ou 9600 € d'un prêt PASS-TRAVAUX®) lorsque les travaux sont réalisés dans le cadre d'une opération avec une association CASTOR.

) Quelles sont les conditions du prêt PASS-TRAVAUX® ?

Le prêt PASS-TRAVAUX peut couvrir 100 % des travaux jusqu'à 8000 € (ou 9600 € sous conditions de ressources).

Le taux effectif global (TEG) est de 1,5 % hors assurance facultative.

L'examen du dossier se fait sur présentation de devis, vous n'avez donc pas à attendre les factures pour demander un prêt PASS-TRAVAUX®, et le règlement du montant emprunté interviendra sur demande d'acompte ou sur facture acquittée.

Nous pouvons débloquer au fur et à mesure le montant emprunté en réglant des acomptes demandés par l'entreprise. Le règlement total des travaux se fait à réception des factures.

Dans le cas particulier de travaux en co-propriété, le règlement des travaux peut s'effectuer au fur et à mesure sur l'envoi des appels de fonds effectués par votre syndic. Vous ne pouvez pas cumuler deux prêts PASS-TRAVAUX® pour financer un même projet.

Vous pouvez rembourser votre prêt PASS-TRAVAUX® sur une durée de votre choix pouvant aller jusqu'à 10 ans.

À titre indicatif pour 1000 € empruntés, vous rembourserez :

Durée	Sans assurance Décès invalidité Incapacité		Avec assurance DIIT (100% emprunteur seul ou 50% sur 2 personnes)		Avec assurance DIIT (100% 2 personnes)	
	Mensualité	Coût total du prêt	Mensualité	Coût total du prêt	Mensualité	Coût total du prêt
3 ans	28,42 €	1023,12 €	28,60 €	1029,60 €	28,74 €	1034,64 €
5 ans	17,31 €	1038,60 €	17,49 €	1049,40 €	17,63 €	1057,80 €
7 ans	12,55 €	1054,20 €	12,72 €	1068,48 €	12,87 €	1081,08 €
10 ans	8,98 €	1077,60 €	9,15 €	1098,00 €	9,30 €	1116,00 €

) En quoi consiste l'assurance Décès Invalidité Incapacité de Travail (DIIT) ?

Nous vous conseillons de souscrire à une assurance DIIT que nous vous proposons.

Dans le cas où vous avez un co-emprunteur, vous pouvez choisir que cette assurance couvre une personne (l'emprunteur) ou les deux personnes (emprunteur et co-emprunteur). Vous avez aussi le choix entre une prise en charge à 50 % ou à 100 % sur chacun des emprunteurs, une prise en charge à 50 % signifie que l'assurance remboursera 50 % de chaque mensualité, au contraire une prise en charge à 100 % signifie que l'assurance remboursera la totalité de chaque mensualité.

Pour tout renseignement

Resideo Cil

Seine-Saint-Denis

Paris Nord II - BP 65076
85, avenue des Nations
95973 Roissy CDG cedex
tél 01 48 63 22 24
fax 01 48 63 09 60

Resideo Cil

Val-de-Marne

19, rue de Joly
94048 Créteil cedex
tél 01 45 17 93 30
fax 01 48 98 18 57

www.resideoocil.com